

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 30 mai 2023 - Délibération n°23-019**

Objet : CCAS : Adhésion à la coopération départementale MONALISA Gard et signature de la Charte de l'équipe citoyenne

Le trente mai deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le vingt-six mai précédent, s'est réuni à la salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, L. HEBRARD, N. ANDREO, M. MESSINES, H. JONQUIERE, J. MARTY, M-F. ALLAMIGEON

ABSENTS : C. CERVERO, S. BONO, F. BARON, J. RAIMONDI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES

* * *

Rapporteur : Lionel HEBRARD, Vice-Président

Monalisa rassemble depuis 2014 un collectif qui fait cause commune contre l'isolement social des personnes âgées à travers un partenariat inédit entre la société civile et la puissance publique.

Depuis 2020, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) est en charge du pilotage et de la déclinaison sur tout le territoire national de la politique de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Depuis juillet 2021, la Coopération départementale MONALISA GARD s'est constituée en association loi 1901 gérée par un Conseil collégial qui réunit le Conseil Départemental du Gard, l'association Les Petits Frères des Pauvres, l'Association Des Aidants d'Occitanie (ADAO), l'association France Alzheimer Gard, la Croix-Rouge Française, Bonjours-Groupe Présence 30, la Mutualité Française Occitanie, le CCAS du Grau du Roi, la Fondation i2ml et des personnes retraitées.

Ce conseil est l'émanation d'un partenariat dynamique (associations, collectivités, mutuelles, caisses de retraite...) en constante évolution qui apporte son soutien et son expertise pour assurer la complémentarité d'action de l'engagement citoyen porté par les bénévoles.

Chaque commune gardoise rejoignant Monalisa, par la signature d'une charte et l'adhésion à l'association, a deux correspondants privilégiés au sein de l'association. Pour le secteur Grand Nîmes, il s'agit du Dr Denise STRUBEL de France Alzheimer et de Mme Julie ALBORGHETTI du Codes.

Une équipe citoyenne Monalisa est composée de citoyens bénévoles qui vont effectuer, par binôme, des visites de courtoisie auprès des personnes âgées isolées qui le souhaitent, afin de rompre leur solitude et de créer du lien social. Les bénévoles peuvent intervenir quel que soit le lieu de vie : domicile privé, ou résidence autonomie à titre d'exemple.

Un référent désigné au sein du CCAS aura pour mission de mettre en place, coordonner et encadrer les interventions des bénévoles.

Une formation socle sur 2 jours des bénévoles et du référent est assurée et entièrement prise en charge par l'association. Les objectifs sont de renforcer le savoir-faire et le savoir-être ; intégrer le cadre, le fonctionnement de Monalisa ainsi que celui de l'équipe citoyenne ; connaître les notions de vieillissement physique et psychique et connaître les bases de la relation d'accompagnement.

Une formation complémentaire est également proposée sur une demie journée par l'association France Alzheimer.

Il est donc proposé au CCAS d'adhérer à la coopération départementale MONALISA pour un montant de 10€ et d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à signer la charte de l'équipe citoyenne.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil d'administration approuve l'adhésion du CCAS à la coopération départementale MONALISA Gard.

ARTICLE 2. Le président du CCAS, ou son représentant, est autorisé à signer la charte de l'équipe citoyenne.

Convocation : 26 mai 2023
Affichage ordre du jour : 26 mai 2023
Présents : 7
Suffrages exprimés : 7
Absents : 4
Publiée le :

01 JUIN 2023

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Jacques GRANAT



La secrétaire de séance,
Marie MESSINES